



n'ont-ils pas été les premiers à encourager les grands talents et les grands génies ?

Dans quel pays, demande l'orateur, la peinture, la musique, l'architecture et la poésie ont-ils reçu plus d'encouragement et ont-ils obtenu plus de succès que dans l'Italie ? Nest pas en cela cependant que se trouve la preuve de la grande civilisation de l'Italie ? En effet, que faut-il pour le succès dans les beaux arts ? il faut la plus haute culture de l'intelligence et la plus exquise délicatesse du sentiment ; or ces deux qualités nous les avons trouvées en Italie.

De ces diverses considérations, nous concluons que les grandes puissances ne peuvent rien ajouter au bon heur et aux progrès de l'Italie.

Et puis, les puissances qui sont nées aujourd'hui, les hordes de révolutionnaires Italiens se prétendent-elles immaculées ? N'ont-elles pas besoin quelquefois de quatorze à quinze cents bayonnettes pour faire accepter à leurs sujets une autorité que ceux-ci ne souffrent que par nécessité ? J'avoue que dernièrement des révolutionnaires étrangers sont venus à bout, par la menace, la violence et l'argent, de désaffectionner une partie faible néanmoins des sujets du Souverain Pontife ; mais pourquoi donc sont-elles si promptes ces puissances orgueilleuses à jeter l'injure à la face d'un prince dont l'autorité ne s'appuie que sur la clémence et l'amour de ses sujets. Elles veulent, ces mêmes puissances, protéger les nationalités, disent-elles, mais le Souverain Pontife n'est-il pas le plus Italien de tous les princes de la péninsule ? Et de toutes les gloires du peuple Romain, que reste-t-il aujourd'hui ? Aucune, si ce n'est celle de donner au monde le Chef de la chrétienté. Otez-lui cette gloire, il ne lui restera plus rien.

On dira peut-être qu'il y a des inconvenients dans la nécessité où se trouve le St. Père d'avoir recours aux puissances étrangères pour maintenir l'ordre dans ses États. J'admets qu'il peut y avoir des inconvenients, mais alors qu'on laisse au Pape le soin de tenir lui-même sur pieds, les armées nécessaires. Il le peut ; il est même déjà préparé pour l'éventualité où la France retirera ses troupes de la ville de Rome. L'Empereur des Français le sait bien, aussi ne manifeste-t-il plus le désir d'abandonner sitôt une protection qui, prolongée trop longtemps, pourrait devenir gênante pour le papauté. Ainsi donc, en résumé tout ce qui a été dit jusqu'ici, on voit que Napoléon n'inspire pas ses antécédents et sa conduite actuelle, aucune confiance dans ses dispositions pour l'Église. L'on voit de plus, que la brochure *Le Pape et le Congrès*, ne peut soutenir l'examen, et que le Souverain Pontife avait grandement raison de dire qu'on remarquait dans ce petit opuscule, un fond insinuant d'hyproisie et un ignoble tissu de contradictions. Aussi n'a-t-on pas vu avec plaisir que non nombre des plus hautes intelligences de France l'ont réduit en poussière aussitôt après son apparition. Enfin l'on a vu que le Pape a, de son côté, le bon droit, la justice, l'ordre social, le bien de l'Église et de la société. C'est donc à vous, MM., s'est écrié l'orateur, à le protéger aujourd'hui contre l'oppression des tyrans, le Chef de l'Église qui, dans d'autres siècles, a protégé les peuples contre leurs oppresseurs. C'est pour nous non seulement un devoir de reconnaissance, mais une obligation de plus haut intérêt pour notre honneur.

Rappelons nous en ce moment ce que dit à la tribune française le comte de Montalembert, dans la célèbre séance du dix-neuf octobre, dix-huit cent quarante-neuf. Il parlait à une nation qui jouissait alors de sa liberté et qui en a profité pour faire triompher la justice et le bon droit. C'est à cette même séance que la nation française a désavoué par un acte public, la lettre de son président, un colonel Edgar Ney ; son Empereur qui prétend que l'on respecte les vœux des peuples, regarde comme un crime, qu'elle fasse entendre ses soupçons au reste du monde. Hélas ! La nation française, la fille aînée de l'Église, gémit aujourd'hui sur la douleur de sa mère. Voici comme M. de Montalembert terminait son discours, le plus beau qui soit jamais sorti de sa bouche éloquente. « Savez-vous, messieurs, ce qui ternirait la gloire du drapeau français ? Ce serait de l'opposer à la croix, à la tiare qu'il vient de relever ; ce serait de faire des soldats français, de protecteurs qu'ils sont aujourd'hui du Pape, des oppresseurs ; ce serait de changer le rôle et la gloire de Charlemagne entre les mains d'un autre empereur. »

**Assemblée de la ville de St. Jean.**

L'an mil huit-cent-soixante, le dix-huitième jour de mars, dans une assemblée des paroissiens de St. Jean, tenue en l'église de la paroisse, pour prendre en considération les attaques en ce moment dirigées contre le Domaine Temporel du St. Siège, et les anxiétés du Souverain Pontife Pie IX à cette occasion.

Sur motion de M. R. Moreau, ancien marguillier de la fabrique de St. Jean, secondé par M. Julien Simard, aussi ancien marguillier, M. J. C. Towner, marguillier en charge de la fabrique de St. Jean, est prié de présider l'assemblée, M. le lieutenant-colonel Louis Marchand, en est nommé vice-président, et Thomas R. Johnson, notaire, est prié d'agir comme secrétaire.

MM. C. J. Laberge, Louis Marchand, F. G. Marchand et J. Delagrave ayant successivement adressé l'assemblée, les résolutions suivantes furent soumises et adoptées :

Proposé par C. J. Laberge, écrivain, Conseil de la Reine et Membre du Parlement, secondé par F. H. Marchand, écrivain, avocat, notaire, ancien Maire ; et l'un des anciens maires de la ville de St. Jean.

Résolu :—Que la puissance temporelle des Papes, aujourd'hui entre les mains si dignes et si vénérables de Pie IX, est la plus ancienne et la plus sacrée des puissances temporelles, et qu'elle a été établie par la Providence pour donner au Chef Suprême de la catholicité la dignité et l'autorité qu'il convient au premier Souverain de l'univers.

Proposé par H. J. Lalonde, Ecuyer, Maire de la ville de St. Jean, secondé par J. Delagrave, écrivain, avocat, ancien Maire ; et l'un des anciens maires de la ville de St. Jean.

Résolu :—Que profondément attachés au maintien de la puissance temporelle du monde entier, les catholiques de la ville et de la paroisse de St. Jean, voient avec admiration que l'Église romaine de Pie IX a la défiance, et avec douleur les efforts des ennemis du catholicisme pour la lui arracher.

Proposé par H. J. Lalonde, Ecuyer, Maire de la ville de St. Jean, secondé par J. Delagrave, écrivain, avocat, ancien Maire ; et l'un des anciens maires de la ville de St. Jean.

Résolu :—Que l'Église étant inflexible et imprévisible suivant la promesse de son divin Fondateur qui lui a assigné les persécutions comme la preuve et le cachet de la divinité de son origine et de sa mission, les catholiques de St. Jean sont obligés des outrages commis contre le St. Siège, sans en être alarmés ; certains que celui qui a promis d'être toujours avec son Église saura rétablir le calme après la tempête, confondre ses ennemis, ramener dans la voie droite ses enfants un moment égarés ; et que la lumière de Rome jaillit sur le monde depuis dix-huit siècles, éclatera bientôt plus brillamment que jamais.

Proposé par F. G. Marchand, écrivain, notaire, secondé par J. Sheridan, écrivain, ancien marguillier.

Résolu :—Que nous éprouvons la plus profonde vénération et la sympathie la plus vive pour Notre St. Père le Pape, au milieu des cruelles épreuves auxquelles il est soumis ; mais notre sympathie est mêlée d'une douce peur parce que le calme et la résignation que garde Pie IX au milieu de ses épreuves lui donnent une ressemblance avec Celui qu'il représente sur la Terre, et que nous avons le privilège de reconnaître en lui le glorieux privilège de reconnaître le Dogme de l'Inmaculée Conception inaugurera pour l'Église une nouvelle ère de paix et de gloire.

Proposé par M. Ed. Bourgeois, secondé par M. Amb. Bourgeois, anciens marguilliers.

Résolu :—Qu'une adresse des catholiques de la ville et de la paroisse de St. Jean, basée sur les résolutions adoptées par cette assemblée, soit transmise par le secrétaire à Sa Grandeur l'Évêque de Montréal, avec prière de vouloir bien la déposer aux pieds de Sa Sainteté.

Après les remerciements d'usage aux présidents, vice-président et secrétaire, l'assemblée fut déclarée terminée.

(Signé) J. C. TOWNER, Président, " LOUIS MARCHAND, V.-P., " T. R. JOHNSON, Secrétaire.

**Assemblée de la Paroisse de St. Idore.**

M. le Rédacteur.

Le but de cette grande manifestation du monde catholique, provoquée par la position pénible que des circonstances malheureuses ont créée au Père commun des fidèles, la paroisse de St. Idore n'a pas voulu rester en arrière, et à l'imitation de celle de Montréal, elle a tenu le 18 mars dernier une assemblée où se pressait une grande affluente de peuple.

Il fut alors proposé par M. E. S. Languevin, notaire, secondé par M. P. Gagnier, marguillier, que M. A. Doyon, maire, soit élu président et M. C. Chérien, secrétaire.

M. le président, en peu de mots, expliqua le but de l'assemblée et invita tous les citoyens à montrer leur amour et leur dévouement à N. S. P. le Pape en votant l'adresse suivante :

« Nous tous, ici présents, catholiques romains de la paroisse de St. Idore, adhérons cordialement à l'adresse votée unanimement à l'assemblée des paroissiens de la ville de Montréal, et nous nous joignons à cette assemblée dans l'expression de son amour, de ses vœux et de son dévouement à la cause de N. S. P. le Pape. »

M. Languevin fit alors un discours analogue à la circonstance et montra clairement qu'il protestait ainsi contre les attentats commis contre le Saint-Siège, les catholiques accomplissant une œuvre de justice.

Après ces discours, M. le Rédacteur, fut écouté avec une religieuse attention, et aussitôt après, 220 personnes donnerent leur adhésion à l'adresse proposée par M. le président.

UN ASSISTANT.

Proposé par Edouard Laberge, écrivain, secondé par Paul Trudel, commerçant.

« Que cette assemblée croit de son devoir de féliciter la société de St. Jean Baptiste de Montréal d'avoir pris l'initiative dans cette grande manifestation et de la remerciement d'avoir espéré le concours des catholiques de la campagne qui sont heureux aujourd'hui de marcher sur des traces aussi glorieuses et qui reconnaissent par cette démarche que cette société est vraiment nationale, puisqu'elle tend à tous les maux, et qu'elle est canadienne, puisqu'elle se fait gloire d'être, avant tout, catholique sincère et dévouée. »

PAUL GRANDBOIS, Président. HERCULE PERRIN, Secrétaire.

**LA MINERVE.** Samedi matin 31 Mars 1860.

— Voir nos Dépêches.

**Divisions Electorales des Cités.**

Nous voyons avec plaisir que le bill de M. Cartier pour la division des cités en autant de collèges électoraux qu'il en y envoie de membres au Parlement, reçoit l'approbation presque générale, tant dans le Haut que dans le Bas-Canada.

Nous croyons, en effet, cette mesure bien calculée pour rendre justice aux différentes classes des électeurs dans les villes.

Ainsi, prenant Montréal pour exemple, la classe mercantile sera libre de se faire représenter en Chambre par un de ses membres ; la seconde division, appelée *centrale* dans le bill et qui comprendra les quartiers Ouest, Est et Centre se trouvera toujours à sa disposition, et nos marchands ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si leurs intérêts sont remis par la suite, à des mains incapables ou inexpérimentées.

D'un autre côté, le catholicisme est la religion de plus des deux-tiers des habitants de Montréal. Eh ! bien, le nouveau bill assure à la population catholique de notre cité les moyens de pouvoir toujours envoyer deux représentants dans l'Assemblée Législative.

Maintenant, sur la population de Montréal, deux tiers parlent la langue anglaise et un peu plus qu'un tiers la langue française. Or d'après le bill de M. Cartier cette proportion est respectée.

Enfin, trois nationalités distinctes se coïncident dans la bonne ville de Montréal, les Canadiens-Français, les Irlandais et les Anglais ; chacune d'elles réclame le droit de se faire représenter en Chambre par un homme de son choix ; et elles ont raison toutes trois.

Eh bien ! le bill assure à la population de chaque origine l'exercice de ce droit. Ainsi, nous par exemple, nous ne serons plus exposés comme lors de l'élection de 1852, gagnée, on se le rappelle, par MM. Young, Holton et Badgley, à voir notre cité représentée par trois hommes parlant la langue anglaise. La division Est sera toujours entièrement à notre disposition, car dans les limites proposées, l'élément anglais n'y compte pas pour un dixième. Sous ce rapport, nous sommes mieux partagés que les autres cités de Montréal, comme c'est justice d'ailleurs, puisqu'il nous formons le noyau le plus fort de la population et que même, nous sommes en nombres considérables, partout où nous n'avons pas la majorité.

La division Ouest se composera des quartiers Ste. Anne, St. Antoine et St. Laurent ; or le résultat des dernières élections municipales prouve qu'il ne nous est pas impossible d'obtenir la majorité dans deux de ces quartiers, et que pour peu que les candidatures se multipliasent, parmi les électeurs d'une autre origine que la nôtre, celle d'un Canadien Français pourrait, sans miracle, sortir victorieuse de la lutte.

La division Centrale comprendra les quartiers Ouest, Centre et Est ; et comme nous avons une très forte majorité dans le dernier de ces quartiers, nous pouvons assurer que sur le tout nous formerons plus d'un tiers des électeurs.

Ces calculs démontrent la fausseté, l'absurdité de l'assertion faite en Chambre par M. Dorion, que l'effet du bill de M. Cartier sera de nous défranchiser.

Il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre que cette mesure donnera lieu à un résultat tout contraire. Cette prétention indignante d'un homme qui se pique d'avoir le sens commun, nous surprendrait dans la bouche de M. Dorion si nous ne savions qu'elle n'a été inspirée que par la peur à l'honorable député et une peur qui peut demander son excuse à l'expérience du passé. M. Dorion, n'a pas oublié, en effet, que lors des dernières élections générales, la majorité des canadiens-français s'est prononcée contre lui, et que si les divisions proposées aujourd'hui eussent existé alors, M. Cartier aurait été élu à sa place. Tout cela peut donner lieu à des réflexions assez désagréables, et nous comprenons la révérence que M. Dorion éprouve à donner son adhésion au plan de M. Cartier.

M. N. Hébert, député de Mégantic, est l'objet de deux articles dans le dernier numéro du *Pays*. Dans le premier article, on dit que M. Hébert est un cultivateur qui doit son « siège en parlement à son patriotisme éclairé. »

Dans le second on voit M. Hébert au mépris public en l'accusant d'avoir abandonné ses principes pour des faveurs ministérielles. On l'accuse d'avoir allégué des motifs faux pour justifier sa retraite du parti d'opposition et son adhésion au parti ministériel.

Ces deux articles du *Pays* se décrient l'un l'autre ne valent donc rien dire, et laissent M. Hébert tout aussi éclairé, tout aussi honnête, tout aussi patriote aujourd'hui qu'a vant sa séparation du parti Dorion.

Quant à l'administration Brown-Dorion s'est formé, M. Hébert avait compris que son programme embrassait le règlement de la Tenure Seignioriale ; il en avait même obtenu l'assurance des ministres Bas-Canadiens. Quelle ne fut pas sa surprise durant la dernière session, quand il entendit M. Brown affirmer qu'il n'avait jamais eu l'intention de s'occuper de ce sujet ? Ce désappointement lui fit faire un examen plus attentif des actes du gouvernement, et il n'y trouva rien qui ne fût à l'avantage du pays. Il ne faut donc pas s'étonner si se voyant si étrangement trompé par l'administration Brown-Dorion, sur une question de première importance pour le Bas-Canada, il s'est écrié en conscience obligé de déclarer qu'il avait plus de confiance dans le ministère actuel qu'en celui qui formerait l'opposition.

Irrité de cette défection, M. Dorion s'est montré plus virulent et plus injurieux que d'habitude. Il accusa même M. Hébert d'avoir vendu ses convictions pour obtenir \$18,000 d'emprunt municipal pour le township d'Inverness ! C'est cela que son organe le *Pays* répète aujourd'hui.

Mais cet honnête journal ne dit pas que M. Cartier a reproché de suite à M. Dorion les efforts qu'il venait de faire pour attaquer les motifs d'autrui d'une façon si injuste ; il ne dit pas que M. Cartier a expliqué en conscience obligé de déclarer qu'il avait plus de confiance dans le ministère actuel qu'en celui qui formerait l'opposition.

Enfin, trois nationalités distinctes se coïncident dans la bonne ville de Montréal, les Canadiens-Français, les Irlandais et les Anglais ; chacune d'elles réclame le droit de se faire représenter en Chambre par un homme de son choix ; et elles ont raison toutes trois.

Eh bien ! le bill assure à la population de chaque origine l'exercice de ce droit. Ainsi, nous par exemple, nous ne serons plus exposés comme lors de l'élection de 1852, gagnée, on se le rappelle, par MM. Young, Holton et Badgley, à voir notre cité représentée par trois hommes parlant la langue anglaise. La division Est sera toujours entièrement à notre disposition, car dans les limites proposées, l'élément anglais n'y compte pas pour un dixième. Sous ce rapport, nous sommes mieux partagés que les autres cités de Montréal, comme c'est justice d'ailleurs, puisqu'il nous formons le noyau le plus fort de la population et que même, nous sommes en nombres considérables, partout où nous n'avons pas la majorité.

La division Ouest se composera des quartiers Ste. Anne, St. Antoine et St. Laurent ; or le résultat des dernières élections municipales prouve qu'il ne nous est pas impossible d'obtenir la majorité dans deux de ces quartiers, et que pour peu que les candidatures se multipliasent, parmi les électeurs d'une autre origine que la nôtre, celle d'un Canadien Français pourrait, sans miracle, sortir victorieuse de la lutte.

La division Centrale comprendra les quartiers Ouest, Centre et Est ; et comme nous avons une très forte majorité dans le dernier de ces quartiers, nous pouvons assurer que sur le tout nous formerons plus d'un tiers des électeurs.

Ces calculs démontrent la fausseté, l'absurdité de l'assertion faite en Chambre par M. Dorion, que l'effet du bill de M. Cartier sera de nous défranchiser.

Il suffit d'un instant de réflexion pour se convaincre que cette mesure donnera lieu à un résultat tout contraire. Cette prétention indignante d'un homme qui se pique d'avoir le sens commun, nous surprendrait dans la bouche de M. Dorion si nous ne savions qu'elle n'a été inspirée que par la peur à l'honorable député et une peur qui peut demander son excuse à l'expérience du passé. M. Dorion, n'a pas oublié, en effet, que lors des dernières élections générales, la majorité des canadiens-français s'est prononcée contre lui, et que si les divisions proposées aujourd'hui eussent existé alors, M. Cartier aurait été élu à sa place. Tout cela peut donner lieu à des réflexions assez désagréables, et nous comprenons la révérence que M. Dorion éprouve à donner son adhésion au plan de M. Cartier.

M. McGee n'a pas raison de se plaindre, non plus. Car il est faux que les Irlandais soient défranchisés par cette mesure. En restant unis, ils auront toujours la majorité dans la division Ouest.

Autre conséquence : M. Holton n'aura plus besoin de faire le député de son pays pour le rendre

avec la dignité, la magnificence convenables. Ne serait-il pas à propos de profiter de la visite du Prince de Galles pour inaugurer ce monument d'une manière imposante et solennelle, et en faire poser la première pierre par des mains royales ? Une société ne devrait-elle pas se former dès maintenant et s'occuper activement de la chose ? Le gouvernement qui possède le terrain l'a d'ailleurs réservé pour cet effet.

Il n'est besoin, pensons-nous que de jeter une telle idée dans le public pour qu'elle soit immédiatement adoptée. Nous connaissons trop bien le patriotisme et la générosité de nos compatriotes pour douter de son succès.

**Assemblée des Pharmaciens de Montréal.**

A une assemblée des Pharmaciens de Montréal qui eut lieu le 24 mars, sous la présidence de J. Carter, Ec., les résolutions suivantes furent adoptées :

« Qu'ayant considéré avec anxiété l'acte par lequel le temps pendant lequel les pharmaciens doivent rester ouvertes dans les différentes villes de la province. Cette assemblée regarde les provisions du dit acte comme injustes, vexatoires et hautement injustes aux intérêts de ceux en connexion avec cette profession et qu'elle considère comme nécessaire au public et qu'une pétition soit présentée au parlement priant que l'acte maintenant devant la chambre et intitulé : Bill des apothicaires, ne passe pas et qu'une copie de cette résolution soit envoyée aux membres représentant la cité de Montréal. »

« Aux honorables chevaliers, citoyens et bourgeois du Canada en parlement assemblés. La pétition des soignés chimistes, droguistes, et apothicaires, humblement soumet : Que vos pétitionnaires soient engagés dans le commerce comme chimistes, droguistes et apothicaires dans la cité de Montréal, étant d'ailleurs qualifiés pour exercer la dite profession. »

« Que leurs maisons de commerce soient ouvertes durant certaines heures qui suffisent au besoin du public, qu'ils soient prêts à toute heure de la nuit et du dimanche à fournir telle médecine urgentement requise par les malades. »

« Que vos pétitionnaires ont observé qu'un bill est maintenant devant votre honorable chambre, intitulé : Un acte pour régler le temps pendant lequel les apothicaires et pharmaciens seront tenus d'ouvrir leurs pharmacies dans les différentes villes de la province. »

« Que les provisions de ce bill sont inconvenantes en ce que les maisons de commerce sont requises d'être ouvertes pendant des heures hors de saison, sans aucune compensation équivalente. »

« Que les provisions de ce bill sont injustes qu'elles sont une violation de la liberté et des droits en ce qu'elles prescrivent des heures particulières pour la transaction des affaires commerciales. »

« Que cet acte est sans parallèle dans l'histoire de la législation. »

« Qu'il n'y a pas eu de demande publique pour faire ouvrir les pharmacies plus longtemps que les autres maisons de commerce ; au contraire, les médecins de cette cité ont déclaré publiquement que les heures pendant lesquelles les pharmacies sont ouvertes présentement, sont suffisantes pour les besoins du public. »

« Que pour ces raisons-ci et d'autres, vos pétitionnaires prient votre honorable chambre de ne pas sanctionner ce bill. »

Et selon leur devoir vos pétitionnaires, ne cessent de prier.

**CONSEIL-DE-VILLE.** Jeudi, 29 mars 1860. Présents :— Son Honneur le Maire ; les Echevins, Corse, Leclaire, McCann, Bridg, Bulmer, Jodoin, Grosse, Leprêtre et Thibault ; les Conseillers, Bernard, Mullins, Rennie, Smith, Constant, Dohamel, Grenier, Penn, Roddey, Casson, McCready, Rolland et Holmer.

« M. le Greffier de la Cité lit un rapport du bureau des reviseurs déclarant M. Charles Tuggey élu, en remplacement de M. William Bristow, pour le quartier St. Laurent. M. Tuggey fut alors introduit dans le Conseil par MM. Rolland et Rennie, et prêt le serment requis. »

La lettre suivante fut ensuite communiquée au Conseil :

Bureau du Secrétaire du Gouvernement. Québec, le 27 mars 1860. MONSIEUR,

En l'absence du secrétaire civil, je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur Général d'accuser réception de votre lettre en date du 24 courant, renfermant une adresse de la Corporation de la cité de Montréal relative à la visite attendue de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

En réponse, je dois vous faire connaître que d'après les informations de Son Excellence, Son Altesse Royale visiterait Montréal avant le 6 ou le 7 d'août, mais Son Excellence ne saurait préciser le temps.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, FRANCIS RETALLACK, Cap., et ass.-secr. militaire.

CHS. GLAUMMEYER, Greffier de la cité de Montréal.

On fait la lecture d'une lettre de M. B. Chamberlain, secrétaire de la Chambre des Arts et Métiers, demandant que la Corporation assiste la dite Chambre en lui donnant un site pour le Palais de Cristal projeté.— Référé au comité des finances.

**Pétitions.** De Rollo Campbell, pour un trottoir devant sa propriété sur la Place Richemont.— Référé au comité des chemins. De L. G. Bolster, demandant à être nommé coïseur. De J. B. Archambault, pour le même objet.— Ces deux pétitions furent référées au comité des finances.

L'état suivant des dépenses encourues durant les dernières élections municipales, pour tenir sur pied la force militaire, fut soumis : Officiers..... \$ 91 30 Cavaliers..... 761 10 Artillerie..... 538 70 Rifles..... 1,234 10 \$2,625 10

A laquelle somme il faut ajouter pour rafraîchissements fournis par M. Balchin \$144 08.

**Rapports.** Du comité des finances, relatif aux obligations et engagements de la ville.— Considération renvoyée à la prochaine séance. Du même, recommandant l'approbation de \$12 pour l'acquisition de la propriété P. Att pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.— Considération renvoyée à la prochaine séance. Du comité de l'eau, déclarant que Jean-Baptiste Robert a droit à la somme de \$85 00 pour dommages causés à sa propriété par l'aqueduc.— Référé au comité des finances. Du même, déclarant que David Dumberry a droit à la somme de \$105, pour mêmes causes.— Référé au même comité.

**Ordres du jour.** Sur proposition du conseiller Bernard, seconde par l'échevin Jodoin, la considération du rapport du comité des chemins relative à la nomination d'un inspecteur des chemins soit renvoyée à la prochaine séance.— Adopté. Sur proposition de l'échevin Leprohon secondé par le conseiller Casson, les rapports conjoints du comité des chemins et des finances recommandant l'approbation de la somme de \$1800 pour nettoyer les rues et casser de la pierre est adoptée. Sur proposition de l'échevin Leprohon, seconde par le conseiller McCambridge, on adopte un rapport des comités de l'eau et des finances recommandant l'approbation de \$2,152.14, pour différents ouvrages à faire au printemps prochains.

Après la présentation de divers avis de motions, le Conseil s'ajourna.

**Société Ste. Cécile.** Plusieurs réflexions, quelques mots jetés en l'honneur de notre société, nous donnent sujet de croire que le but de cette nouvelle association n'a pas été bien compris par beaucoup de personnes, et, sans en faire apprécier tous les avantages, nous voyons rien de mieux que d'entrer dans quelques explications qui rassureront nos modestes répertoires, ou, elles blessées quelques oreilles délicates ! Ce sont autant de questions que nous nous posons pour connaître la pensée de ceux qui ont parlé contre la société sans la connaître. Nous réjettons nettement tous ces on dit qui passent de bouche en bouche sans qu'on puisse jamais en connaître le premier auteur.

Maintenant, récapitulons brièvement. La Société Ste. Cécile a été formée dans le but de donner des concerts, non pas dans son profit, mais seulement pour venir en aide à celles des associations qui ont pour mission de soulager l'indigence. Cependant, nous nous sommes écarter de cette idée en amonçant notre première soirée musicale au profit d'une association littéraire. Nous dirons en passant que la recette a dû être très-satisfaisante, et en juger par la foule qui se rendit à cette séance. Le second concert ne nous fut pas aussi profitable ; quoiqu'il en soit, la salle d'asile du faubourg de Québec a bien voulu recevoir les quelques shillings qui sont restés entre les mains de la société, toutes dépenses payées.

L'existence d'une société musicale dans une ville a pour effet de donner un peu de distraction innocente à la jeunesse, de lui communiquer le goût de la musique, de lui faire connaître les grands compositeurs. De plus, une société de ce genre peut espérer de captiver certains esprits qui sont portés vers des goûts qui déshonorent les familles. Des personnes respectables n'aimeraient-elles pas cent fois mieux voir leurs enfants chatter que discuter sur les grandes questions d'économie politique ou sur les réformes radicales à opérer sur la société toute entière, lesquelles discussions se font le verre en main et dans une... salle qu'on appelle *Saloon* ou *Bar Room* ?

Dans les familles, la musique n'offre-t-elle pas un grand attrait ? La musique est un bien de famille très-puissant ; en effet, l'Allemagne qui est le pays par excellence pour l'attention qui existe dans les familles présente ce délicieux coup-d'œil de frères et sœurs, de parents et d'amis qui se réunissent le soir après les travaux de la journée dans le seul dessein d'exécuter des morceaux d'ensemble ; le père est au milieu de ses enfants et les dirige dans l'action, tandis que la bonne mère veille aux soins du ménage ou plûtôt surveille les détails du thé qui interrompt pour quelques moments la séance. Partelles scènes de familles se rencontrent en Suisse et en Bretagne où de grandes sociétés musicales sont formées depuis longtemps.

La musique n'est elle pas encore un puissant élément de concorde pour les masses ? On en trouve la preuve dans les réjouissances publiques ; la musique ne contribue-t-elle pas encore à élever notre âme vers Dieu ! Qui n'a pas éprouvé des peines, des chagrins, et qui ne s'est pas senti soulagé en écoutant de doux accords, des sons qui percent votre âme et qui vous transportent dans un autre monde ? Oh ! que la musique est douce au cœur ! Joignez à cet air, l'amour de sa patrie, l'amour de la famille, l'amour de la charité et vous direz maintenant que la musique amollit l'esprit humain.

« Bienheureux les pauvres d'esprit. » « C'est-à-dire qui possède un plus haut point d'esprit national que le peuple canadien ! Nous aimons à constater cet amour pour le sol et puisque nous reconnaissons cette qualité à la jeunesse canadienne, que cette jeunesse fasse preuve de ce sentiment vrai en venant fortifier les rangs de la société de Ste. Cécile. Pour notre part, nous donnerons tout notre appui à cette société et nous ne pouvons que réuser grâce au précieux concours de notre aimable collaborateur, M. A. Boucher dont les qualités ne sont pas assez connues du public ainsi que les talents. »

Le clergé, toujours si bienveillant, nous a encouragés, et nous ne saurions mieux lui témoigner notre reconnaissance qu'en nous rendant agréable auprès de plusieurs de ses membres qui dirigent des associations de charité.

La Presse canadienne et anglaise toujours prête à soutenir les artistes, a bien voulu témoigner toutes ses sympathies pour notre société et lui donner des encouragements flatteurs qui ne peuvent qu'animer l'esprit de tous les membres de la société Ste. Cécile. Son appui nous est précieux, car tout désir que nous sommes de bien faire, le journalisme peut nous donner des idées qui auraient pour effet d'améliorer l'organisation de la société, si tant est qu'elle puisse être améliorée, les règlements étant en vigueur.

Nous espérons que la troisième séance musicale, que nous donnerons mardi, le 17 avril prochain, au profit de la St. Vincent de Paul, assurera à notre société de nouveaux encouragements, et qu'alors nous rencontrerons les vrais amis de la religion, ceux qui pratiquent la charité.

GUSTAVE SMITH, Président de la Société Ste. Cécile.

**Nouvelles du Canada.**

— M. Théophile Hamel un de nos peintres distingués a fait don à la Chambre, d'un portrait de Jacques Cartier comme marque de gratitude pour le bienveillant patronage qu'elle lui a accordé.

— Un livre de Champlain. — Une société britannique vient de publier la « Narration d'un voyage aux Indes Occidentales et au Mexique, pendant les années 1599 et 1602, par Champlain. » Cet ouvrage n'avait pas encore vu le jour et n'était connu de savants que depuis quelques années. M. de Puybosq a eu l'idée d'acquiescer au projet original de Dieppe et M. Jacques Viger, de Montréal, qui s'est consacré jusqu'à son dernier jour à éclairer l'histoire de son pays, était prêt à le lui en offrir une copie. Les critiques anglaises sont unanimes.





En l'absence de N. S. J. C.

Le Collège Médical d'une année... Pour toutes les maladies qui accompagnent la dentition...

La seule préparation ayant des preuves et si directs qu'elle

Car les hommes d'état, les juges, les éditeurs, les médecins de la vieille école... Cette circonstance m'a induit à offrir...

Sa Gracieuse Majesté la Reine

S. A. R. le Prince Consort, K. M. K. G. P. C. B. et G. C. M. G. THE ROYAL NAVAL MILITARY, EAST INDIA, LIFE ASSURANCE SOCIETY...

MANUEL PARRISSIAL

RECOMMANDÉ POUR LES MISSIONS. A vendre en GROS et en DETAIL. Z. CHAPELEAU, 112, Rue Notre-Dame...

GRAND CONCERT DE SABATIER

LE 9 AVRIL PROCHAIN. DANS LA SALLE NORDHEIMER. On peut se procurer des Billets chez tous les Marchands de musique...

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE COMMISSION

DE GREAT WESTERN. BUREAU PRINCIPAL - Bâtonnes de la Compagnie, 405, Walnut Street, Philadelphie...

LETtres DE CHANGE

Desire Girovard. Un beau Volume relié de plus de 250 pages in-80. A VENDRE. Chez les principaux libraires de Montréal et Québec...

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL. LES DIRECTEURS soussignés informent les cotisants que la Société Compagnie est maintenant en pleine opération...

MAISON A LOUER

UNE MAISON neuve, en pierre de taille, à deux étages, 1200 Square Hall. Elle est entièrement meublée et comprise de deux cuisines, deux salles de bain et autres commodités...

MAISON A LOUER

La maison actuellement occupée par M. Laurent Richard, 414, rue St. Louis, à l'angle de la rue St. Louis et de la rue St. Jacques...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON A LOUER

UNE MAISON neuve, en pierre de taille, à deux étages, 1200 Square Hall. Elle est entièrement meublée et comprise de deux cuisines, deux salles de bain et autres commodités...

MAISON A LOUER

La maison actuellement occupée par M. Laurent Richard, 414, rue St. Louis, à l'angle de la rue St. Louis et de la rue St. Jacques...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON A LOUER

UNE MAISON neuve, en pierre de taille, à deux étages, 1200 Square Hall. Elle est entièrement meublée et comprise de deux cuisines, deux salles de bain et autres commodités...

MAISON A LOUER

La maison actuellement occupée par M. Laurent Richard, 414, rue St. Louis, à l'angle de la rue St. Louis et de la rue St. Jacques...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON A LOUER

UNE MAISON neuve, en pierre de taille, à deux étages, 1200 Square Hall. Elle est entièrement meublée et comprise de deux cuisines, deux salles de bain et autres commodités...

MAISON A LOUER

La maison actuellement occupée par M. Laurent Richard, 414, rue St. Louis, à l'angle de la rue St. Louis et de la rue St. Jacques...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...

MAISON, BOULANGERIE, A VENDRE

LE Soussigné offre en vente UN TERRAIN mesurant 75 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, situé sur la rue St. Charles, dans le village de Longueuil...